

Publications périodiques

Comptes annuels

JPMORGAN CHASE BANK, NATIONAL ASSOCIATION

Dotation de l'agence française : 175 152 685 euros.

Siège social : 270 Park Avenue, New York U.S.A.

Succursale : JPMCB Paris

Siège social de la succursale : 14, place Vendôme, 75001 Paris.

712 041 334 R.C.S. Paris.

Documents annuels de la succursale en France.

I. — Bilan au 31 décembre 2018.

(En milliers d'euros.)

ACTIF	Ref Notes	31/12/2018	31/12/2017
Caisse, Banques centrales, CCP		95 346	95 696
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	2	1 264 561	1 596 683
Opérations avec la clientèle	3	3 042 069	2 665 940
Obligations et autres titres à revenu fixe	4		
Actions et autres titres à revenu variable	4	23	23
Participations et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées	5		
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	6		
Immobilisations corporelles	6	16 181	18 503
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	7	4 498	4 866
Comptes de régularisation	8	26 331	45 679
TOTAL DE L'ACTIF		4 449 009	4 427 390

PASSIF	Ref Notes	31/12/2018	31/12/2017
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	2	3 487 094	3 506 162
Opérations avec la clientèle	3	701 896	634 585
Dettes représentées par un titre	9		
Autres passifs	10	12 401	12 228
Comptes de régularisation	11	22 670	51 192
Provisions	12	15 416	22 605
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	13	209 533	200 618
<i>Dotation de la succursale française</i>		175 153	175 153
<i>Primes d'émission</i>			
<i>Réserves</i>		23 423	23 423
<i>Ecart de réévaluation</i>			
<i>Provisions réglementées et subventions d'investissement</i>			
<i>Report à nouveau</i>			
<i>Résultat de l'exercice</i>		10 957	2 042
TOTAL DU PASSIF		4 449 009	4 427 390

HORS - BILAN	Ref Notes	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés			
• Engagements de financement	17	4 745 342	4 468 355
Engagements en faveur d'établissements de crédit			
Engagements en faveur de la clientèle		4 745 342	4 468 355
• Engagements de garantie	17	17 137	24 697
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		2 000	10 500
Engagements d'ordre de la clientèle		15 137	14 197
• Engagements sur titres		0	0
Titres acquis avec faculté de rachat		0	0
Autres engagements donnés		0	0
Engagements reçus			
• Engagements de financement	17	-	-
Engagements reçus d'établissements de crédit		-	-
Engagements reçus de la clientèle			
• Engagements de garantie		3 067 751	(2 689 483)
Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements reçus de la clientèle		3 067 751	(2 689 483)
• Engagements sur titres		0	0
Titres vendus avec faculté de rachat		0	0
Engagements reçus de la clientèle		0	0
Autres engagements reçus			

II. — Comptes de résultat

(en milliers d'euros).

	Ref Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés		55 408	50 827
Intérêts et charges assimilées		(19 022)	(13 685)
Commissions (produits)	19	27 733	35 939
Commissions (charges)	19	(9)	(10)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	20	6	294
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire	21	4 960	3 645
Autres charges d'exploitation bancaire	23	(701)	(1 262)
PRODUIT NET BANCAIRE		68 375	75 750
Charges générales d'exploitation	22	(53 230)	(72 596)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		(2 929)	(2 375)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		12 216	779
Coût du risque	24	(263)	26
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 953	804
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	(11)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		11 953	793
Produits exceptionnels	25	192	1 952
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL AVANT IMPOT		12 145	2 745
Impôt sur les bénéfices	26	(1 188)	(703)
Dotation / reprise de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		10 957	2 042

III. — Notes aux états financiers.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES APPLIQUEES

1.1 introduction

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015 regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Ces principes s'appliquent aux comptes publiés par la Succursale de Paris de JP Morgan Chase Bank NA (JPMCB Paris dans la suite du texte).

Au titre de l'exercice 2018, les comptes sociaux ont été arrêtés et publiés en milliers d'euros.

L'exercice comptable de base est de 12 mois (année civile) et l'arrêté des comptes est le 31 décembre.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont inscrites au bilan pour leur montant net de la partie affectée des dépréciations pour créances douteuses. Elles intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des valeurs, titres ou effets.

1.2.1 CREANCES DOUTEUSES

Les créances impayées (capital et intérêts) ou comportant un risque de crédit avéré sont classées en créances douteuses au plus tard après trois mois de retard de paiement.

1.2.2 CREANCES DOUTEUSES COMPROMISES

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sains n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles, les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an.

1.2.3 CREANCES RESTRUCTUREES

Les créances qui sont restructurées sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale.

1.3 DEPRECIATION POUR CREANCES DOUTEUSES

JPMCB a procédé à la détermination des dépréciations pour créances douteuses en appliquant le règlement n° 2002-03 du CRC relatif au traitement comptable du risque de crédit.

Quand le recouvrement des créances est incertain, une dépréciation individuelle par dotation au compte de résultat est constituée afin de couvrir la perte potentielle calculée en valeur actualisée.

De plus, JPMCB Paris déprécie systématiquement la totalité des intérêts en retard sur ces créances douteuses.

Les dépréciations pour créances douteuses viennent en déduction des créances reportées à l'actif du bilan.

Dans le compte de résultat publiable, elles figurent en coût du risque pour la part en capital.

1.4 RISQUES PAYS

JPMCB Paris a procédé au recensement des risques pays.

Lorsqu'il existe des restrictions aux mouvements de capitaux imposés par le pays de résidence d'un débiteur, des provisions pour risques pays sont dotées au compte de résultat.

Les provisions pour risques pays font partie des provisions et figurent au passif du bilan.

Dans le compte de résultat publiable, elles figurent en coût du risque.

1.5 OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont enregistrées conformément au règlement n° 89-01 modifié du 22 juin 1989 du CRBF.

1.6 OPERATIONS SUR TITRES

(a) Titres de transaction

Au 31 décembre 2018, JPMCB Paris n'a pas de titre de transaction dans ses livres.

(b) Titres de placement

Sont considérés comme titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Ils sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition hors intérêts courus et frais.

Les primes et les décotes sur titres de placement sont amorties sur la durée de vie résiduelle des titres.

(c) Titres d'investissement

Au 31 décembre 2018, JPMCB Paris n'a pas de titre d'investissement dans ses livres.

1.7 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations de marché portant sur des instruments financiers à terme sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 90-15 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Ainsi les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Le montant représente le volume des opérations en cours mais ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice qu'ils soient latents ou réalisés.

Toutefois, conformément aux dispositions du règlement précité, les gains ou pertes réalisés sur les opérations de couverture d'éléments identifiés sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

En application de la directive européenne « juste valeur » et « modernisation » transformée en règlements CRC 2004-14/2004-15/2004-16/2004-17/2004-18/2004-19, la juste valeur des instruments financiers est indiquée en annexe.

1.8 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

D'une manière générale, les amortissements sont calculés sur la durée estimée des immobilisations selon la méthode linéaire :

Agencements	5 ans / 10 ans
Matériel informatique	5 / 3 ans
Matériel de communication	3 ans
Constructions.....	10 ans / 30 ans
Mobilier Matériel de bureau.....	10 ans

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels acquis. Ils sont amortis sur des durées de 1 an, 3 ans et 5 ans.

1.9 COMMISSIONS

JPMCB reçoit des commissions d'apporteur d'affaires sur des opérations de Banque d'investissement telles que l'origination de produits actions et crédit, l'origination de produits dérivés, les opérations de fusions et acquisitions, la gestion de trésorerie pour compte de la clientèle, la vente de dérivés de taux.

Les commissions de crédit sont étalées sur la durée de vie des opérations.

Les commissions de gestion de portefeuille, ainsi que les commissions assimilables à des intérêts, sont enregistrées prorata temporis.

1.10 ENGAGEMENT POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les salariés de JP Morgan bénéficient d'indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives en vigueur chez JP Morgan et qui sont versées en une fois au moment du départ en retraite. L'évaluation des engagements sociaux relatifs aux indemnités de fin de carrière est fondée sur la méthode actuarielle des Unités de crédit Projetées (avec prorata des droits au terme). Selon cette méthode, le montant des engagements est déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. Sont ensuite pris en compte les facteurs d'actualisation, de probabilité de présence et de survie, et en dernier lieu, le ratio de l'ancienneté.

Les différentes hypothèses retenues par JPMCB sont les suivantes :

- un taux d'actualisation de 1.7 %, basé sur l'indice Iboxx € Corporate AA 7-10 auquel sont ajoutées les obligations "Corporate" notées AA et sont exclues les obligations sujettes aux produits dérivés vanilles (call/put) et aux opérations plus complexes (make-whole), ainsi que les obligations à taux variable. De plus, sont uniquement prises en compte les obligations représentant des emprunts d'au moins 500 millions d'euros.
- taux de progression salarial : 3.5 % pour les cadres ; 2.5 % pour les non-cadres
- la table de mortalité (TH/TF 00-02)

Des provisions ont été constituées dans les livres de la succursale en couverture des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention Collective. (voir note 12)

1.11 IMPOT SUR LES SOCIETES

Au 31 décembre 2018, la charge d'impôt correspond à la charge d'impôt sur les sociétés.

1.12 PROVISIONS

Les provisions sont déterminées au titre des risques recensés et calculées d'une manière prudente en fonction des dernières évaluations disponibles.

1.13 IMPLANTATION A L'ETRANGER

JP Morgan Chase Bank, Paris NA n'a aucune implantation à l'étranger.

1.14 FAITS MARQUANTS

Dans la continuité de la réorganisation qui a été mise en place en 2017 au sein des entités européennes du Groupe J.P. Morgan pour l'activité de Banque de Financement et d'investissement dont l'objectif était d'avoir une couverture plus performante et une gestion plus homogène de la relation commerciale à l'échelle de l'Espace Economique Européen, l'activité Private Client Advisory a été transférée de JPMCB NA succursale de Paris vers JPMS PLC succursale de Paris.

Aucune clientèle et de façon plus générale aucun actif incorporel n'étant transféré du fait de cette restructuration interne au sein du Groupe JP Morgan, le transfert à compter du 3 avril 2018 des employés rattachés à cette activité a été organisé dans le cadre d'une convention de successeur conclue entre les deux succursales françaises.

En application de ladite convention, JPMSPLC Paris (successeur) s'est acquittée envers JPMCB NA Paris (précédent titulaire) d'un paiement global et forfaitaire de 192.198 € correspondant à l'économie dont a bénéficié JPMSPLC Paris sur des coûts de recrutement et de formation du fait de la reprise des personnels de JPMCB Paris.

1.15 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements significatifs à signaler depuis la clôture des comptes au 31.12.2018.

NOTE 2 : CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**2.1 Ventilation selon la durée résiduelle des créances et dettes**

(en milliers d'euros)

	A vue	Inférieur à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	S/total	Créance/ dettes rattachées	Total
Créances	23 133	1 236 265	5 076	87		1 264 561		1 264 561
Dettes	52 429	121 670	0	3 312 995	0	3 487 094		3 487 094

2.2 Opérations avec des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation

(en milliers d'euros)

	Total	Dont opérations se rapportant à des entreprises	
		Liées	Avec lesquelles l'établissement a un lien de participation
Créances sur les établissements de crédit <i>dont subordonnées</i>	1 264 561	1 260 468	
Dettes envers les établissements de crédit <i>dont subordonnées</i>	3 487 094	3 487 094	

2.3 Créances et dettes se rapportant à des opérations de pension

(en milliers d'euros)

	Total	Dont opérations de pension	
		dites livrées sur titres	autres
Créances sur les établissements de crédit	1 264 561	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	3 487 094	0	0

2.4 Evolution des encours douteux

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
	0	0

2.5 Evolution des encours douteux compromis

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
	0	0

2.6 Encours restructurés à des conditions hors marché

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
	0	0

2.7 Evolution des dépréciations pour créances douteuses

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
1) sur Encours douteux	0	0
2) sur Encours douteux compromis		
• Solde au 1 ^{er} janvier	0	0
• Dotations de l'exercice	0	0
• Reprises	0	0
3) sur Encours restructurés	0	0

NOTE 3 : CREANCES ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**3.1 Ventilation selon la durée résiduelle des créances et comptes créditeurs**

(en milliers d'euros)

	A vue	Inférieur à 3 `mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	S/total	Créanc/ dettes rattachées	Total
Créances	2 431	2 953 825	26 647	59 126	40	3 042 069		3 042 069
Comptes créditeurs	160	696 481	5 156		99	701 896		701 896

3.2 Ventilation par types de contreparties des créances et comptes créditeurs

(en milliers d'euros)

	Etablissements de crédit	Clientèle financière	Administrations publiques	Administrations privées	Clientèle non-financière	Total
Créances		14			3 042 055	3 042 069
Comptes créditeurs		112			701 784	701 896

3.3 Opérations avec des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation

(en milliers d'euros)

	Total	Dont opérations se rapportant à des entreprises	
		Liées	Avec lesquelles l'établissement a un lien de participation
Créances sur la clientèle <i>dont subordonnées</i>	3 042 069	151	0
Comptes créditeurs de la clientèle	701 896	52 675	0

3.4 Créances et dettes se rapportant à des opérations de pension

(en milliers d'euros)

	Total	Dont opérations de pension	
		dites livrées sur titres	autres
Créances sur la clientèle	3 042 069	0	0
Comptes créditeurs de la clientèle	701 896	0	0

3.5 Evolution des encours sains

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
	3 039 644	2 663 513

3.6 Evolution des encours douteux

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
	7 557	8 165

3.7 Evolution des encours douteux compromis

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
	8 966	8 358

3.8 Encours restructurés

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
	0	0

3.9 Evolution des dépréciations pour créances douteuses

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
1) sur Encours douteux		
• Solde au 1 ^{er} janvier	(8 893)	(8 890)
• Dotations de l'exercice	(2)	(3)
• Reprises	0	0
	(8 895)	(8 893)
2) sur Encours douteux compromis		
• Solde au 1 ^{er} janvier	(5 203)	(5 203)
• Différence de Change		
• Dotations de l'exercice	0	0
• Reprises		
	(5 203)	(5 203)
3) sur Encours restructurés		

NOTE 4 : PORTEFEUILLE - TITRES

4.1 Ventilation du portefeuille-titres par catégories

(en milliers d'euros)

	TRANSACTION		PLACEMENT		Total (1) + (2)	Créances rattachées	Total
	Total	dont titres cotés	Total	dont titres cotés			
	(1)		(2)				
Effets publics et valeurs assimilées							
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Actions et autres titres à revenu variable			23		23		23
Actions propres							
Total			23		23		23

4.2 Titres prêtés et répartition des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

(en milliers d'euros)

	Organismes publics	Autres émetteurs	Total	Dont titres prêtés
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable		23	23	
		23	23	

4.3 Répartition des parts d' OPCVM qui figurent dans le poste "Actions et autres titres à revenu variable"

Néant.

NOTE 5 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Liste des filiales et participations

Néant.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**Etat des mouvements par catégorie**

(en milliers d'euros)

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMOB INCRP
	D'EXPLOITATION				HORS EXPLOIT.	Total	Total
	Terrains	Construction	Autres immos corpo	Immos en cours			
Montants bruts							
• Solde au 1 ^{er} janvier	263	33 212	4 994	897	0	39 366	0
• Acquisitions		1 096	371	606		2 073	
• Cessions				(1 468)		(1 468)	
• Transferts							
Total	263	34 308	5 365	35	0	39 971	0
Amortissements							
• Solde au 1 ^{er} janvier	(8)	(18 553)	(2 302)	0	0	(20 863)	0
• Dotations		(2 750)	(178)			(2 928)	
• Reprises							
• Transferts							
Total	(8)	(21 303)	(2 480)	0	0	(23 791)	0
NET	255	13 005	2 885	35	0	16 180	0

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Instruments conditionnels achetés	0	0
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres de la clientèle		
Débiteurs divers	4 498	4 866
Total	4 498	4 866

NOTE 8 : COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et autres produits à recevoir	6 778	3 068
Comptes d'ajustement sur devises		
Valeurs reçues à l'encaissement	8	7
Charges constatées d'avance	796	288
Autres comptes de régularisation	18 749	42 316
Total	26 331	45 679

NOTE 9 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**Ventilation selon la durée résiduelle**

Néant.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Instruments conditionnels vendus	0	0
Sommes dues à la clientèle		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Autres Crédoeurs divers	12 401	12 228
Total	12 401	12 228

NOTE 11 : COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Charges à payer	12 116	14 284
Produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation	10 303	36 905
Comptes d'ajustement devises		3
Autres sommes dues	251	
Total	22 670	51 192

NOTE 12 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

	Solde ouverture	EXERCICE 2018			Solde 31/12/18
		Dotations	Reprises	Impact de change	
Indemnités et congés de fin de carrière	2 528	464	(1 117)		1 875
Rémunérations différées	16 104	4 975	(11 705)	764	10 138
Provisions pour départ et restructuration	281		(263)		18
Provisions Médaille du travail	724	1	(308)		417
Provisions pour litige	968				968
Provision pour risque	0				0
Provisions pour clientèle privée	2 000				2 000
Total	22 605	5 440	(13 393)	764	15 416

L'impact de change est calculé sur les rémunérations différées en USD.

Précisions concernant les plans d'attribution d'actions gratuites aux employés :

Pour tous les plans détaillés ci-dessous, la condition d'acquisition des actions gratuites est la présence et le prix d'attribution est fixé en US Dollars.

Les charges sociales provisionnées au titre de ces plans ne figurent pas dans ce tableau de détail ce qui explique l'écart du solde avec le tableau de synthèse ci-dessus

Année d'attribution	2016	2017	2018
Prix USD	57,24 \$	84,25 \$	112,03 \$
Prix EURO	52,67 €	78,86 €	97,84 €
Nombre d'actions	106 048	43 572	29 723
Assiette de contribution	0	0	0
Solde au 31.12.2018	1 870 463	3 954 426	1 755 394

Précisions concernant les Indemnités de Fin de Carrière

	2017	2018
VARIATION DE LA VALEUR DES ENGAGEMENTS		
Valeur totale des engagements (DBO) en début de période	1 530	1 067
• Coût des services rendus	126	88
• Coût de l'actualisation	23	17
• Cotisations versées par les employés		
• Modification du régime		
• Réductions/Liquidations		
• (Gains) ou Pertes actuarielles		
• Prestations payées	- 49	- 15
• Variation de périmètre : Acquisitions / Cessions		
• Autres	- 563	- 38
Valeur totale des engagements (DBO) en fin de période	1 067	1 118
COUVERTURE FINANCIÈRE		
• Valeur totale des engagements (A)	1 067	1 118
• Juste valeur des actifs de couverture (B)		
Surplus ou Déficit (A+B)	1 067	1 118

• Gains ou (Pertes) actuariels non reconnus • Coût des services passés non reconnu • Ajustement lié au plafonnement de l'actif		
Provision / (Actif)	1 067	1 118
CHARGE DE RETRAITE		
• Coût des services rendus • Coût de l'actualisation • Rendement attendu des actifs du régime • Cotisations des employés attendues • Amortissement des (Gains) ou Pertes actuariels • Amortissement du Coût des services passés • Effet de Réductions/Liquidation • Ajustement lié au plafonnement de l'actif	126 23	88 17
Charge de retraite	149	105

NOTE 13 : EVOLUTION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

	Eléments assimilés au capital	Réserve de PVL	Réserve libre	Changement de méthode	Bénéfice (Perte)	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	175 153	0	23 423	0	2 042	200 618
Changement de méthode					(2 042)	(2 042)
Virement du siège						
Dotation en capital par incorporation de réserves					10 957	10 957
Résultat de l'exercice 2018						
	175 153	0	23 423	0	10 957	209 533

NOTE 14 : OPERATIONS EN DEVISES

Actif et passif en devises	31/12/2018	%	31/12/2017	%
ACTIF				
• Euros	4 030 189	91 %	4 150 718	94 %
• Devises	418 820	9 %	275 792	6 %
Total	4 449 009	100 %	4 426 510	100 %
PASSIF				
• Euros	4 015 135	90 %	4 141 372	94 %
• Devises	422 916	10 %	285 138	6 %
Total	4 438 051	100 %	4 426 510	100 %

NOTE 15 : ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les montants présentés au Hors Bilan correspondent au nominal des contrats achetés ou vendus.

(en milliers d'euros)

Instruments achetés	31/12/2018	31/12/2017
Contrats futures de taux d'intérêt sur marchés organisés ou assimilés		
• Gestion du portefeuille de transaction.		
• Options sur contrats futures		
Contrats de swaps		
• Catégorie A	0	0
• Catégorie B		
• Catégorie D		
Contrats de FRA		
Instruments sur actions		
• Options	0	0
• Swaps		
Total	0	0

(en milliers d'euros)

Instruments vendus	31/12/2018	31/12/2017
Contrats futures de taux d'intérêt sur marchés organisés ou assimilés		
• Gestion du portefeuille de transaction.		
• Options sur contrats futures		
Contrats de swaps		
• Catégorie A	0	0
• Catégorie B		
• Catégorie D		
Contrats de FRA		
Caps / Floors		
Instruments sur actions		
• Options	0	0
• Swaps		
Total	0	0

La transposition en droit national des directives européennes " juste valeur " et " modernisation " s'est traduite par la mise en œuvre des règlements CRC 2004-14/2004-15/2004-16/2004-17/2004-18/2004-19.

La juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2016 s'élève à :

	JPM Londres	Clients
Options	0	0
Swaps	0	0

NOTE 16 : RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Conformément au règlement n° 91-05 relatif au ratio de solvabilité, la méthode choisie pour calculer le risque de contrepartie sur produits dérivés est celle du prix de marché. Elle porte sur des options sur actions et sur des swaps de taux ayant pour contrepartie une entité du groupe et des clients privés.

(en milliers d'euros)

Durée résiduelle	<= 1 an	<= 2 ans	< 5 ans	> 5 ans
JP Morgan Londres	0	0	0	0
Clients	0	0	0	0
JP Morgan Londres	0			
Clients	0			
Risque Potentiel futur	0	0	0	0
Coût de remplacement	0	0	0	0
Pond. selon ctpie	0	0	0	0

NOTE 17 : ENGAGEMENTS

(en milliers d'euros)

	Dont opérations se rapportant à des entreprises		
	Total	Liées	Avec lesquelles l'établissement a un lien de participation
Engagements donnés			
• Engagements de financement	4 745 342	0	0
• Engagements de garantie	17 137	0	0
• Engagements sur titres	0	0	0
	4 762 479	0	0
	TOTAL	dont liées	
Engagements donnés	4 762 479		
Engagements reçus	3 067 751		

NOTE 18 : REPARTITION DES REVENUS PAR ACTIVITE

Les revenus bruts par activité correspondent au résultat net avant impôt à l'exclusion des éléments suivants : charges générales d'exploitation, amortissements, charges refacturées affectées en PNB et loyers perçus.

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	55 408	50 827
Intérêts et charges assimilées	(19 022)	(13 685)
Commissions (produits)	27 733	35 939
Commissions (charges)	(9)	(10)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	6	294
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	4 960	3 645
Autres charges d'exploitation bancaire	(701)	(1 262)
Produit Net Bancaire	68 375	75 750
Retraitements		
• Autres produits d'exploitation bancaire (principalement Revenus des immeubles)	(4 481)	(3 059)
• Autres charges et coût du risque		0
Revenus bruts des activités	63 894	72 691

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Revenus bruts des activités		
- Solutions de Trésorerie	408	2 417
- Activité de crédit	8 740	11 551
- Banque d'Investissement	(5)	6 671
- Banque privée	54 842	51 765
- Autres revenus	(92)	286
s/total	63 893	72 691
Charges	(53 121)	(72 601)
Produits exceptionnels	185	1 952
s/total	(52 936)	(70 648)
Total	10 957	2 042

NOTE 19 : COMMISSIONS**Ventilation des commissions selon les catégories auxquelles elles se rapportent**

(en milliers d'euros)

	PRODUITS		CHARGES	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	15 814	25 918		
Opérations sur titres				
Opérations de change				
Opérations sur instruments financiers à terme				
Prestations de services pour compte de tiers	11 919	10 021	9	10
Total	27 733	35 939	9	10

NOTE 20 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de change	6	294
Total	6	294

NOTE 21 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Charges refacturées	0	0
Revenus des immeubles liés à l'exploitation	4 481	3 059
Autres produits d'exploitation bancaire	478	586
Total	4 959	3 645

NOTE 22 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	(22 015)	(33 363)
Charges sociales	(7 818)	(9 746)
Charges de retraite	(2 721)	(3 322)
Participation des salariés	(2 101)	(1 402)
Impôts et taxes et versements assimilés sur salaires	(2 630)	(4 854)
Charges refacturées à des sociétés du groupe	14 036	18 082
Dotations aux provisions	(6 204)	(13 421)
• Indemnités et congés de fin de carrière	(464)	(1 023)
• Provision pour rémunérations différées	(5 738)	(8 388)
• Provision pour restructuration		
• Provision CRPB		
• Provision Médaille du travail	(1)	(271)
• Provision pour litige	0	(500)
• Provision pour risques		
• Provision pour départ et restructuration	0	(3 240)
• Provision pour Grosses réparations		
Reprises des provisions	13 393	17 972
• Indemnités et congés de fin de carrière	1 117	2 334
• Provision pour rémunérations différées	11 705	9 435
• Provision pour restructuration		
• Intéressement des salariés		
• Provision CRPB		
• Provision Médaille du travail	309	0
• Provision pour litige	0	0
• Provision pour risques	0	0
• Provision pour départ et restructuration	263	6 204
• Provision pour Grosses réparations		
Autres charges d'exploitation	(37 169)	(42 543)
• Impôts et taxes	(1 467)	(1 800)
• Locations	(2 153)	(2 113)
• Services extérieurs fournis par des sociétés du groupe	(24 624)	(22 648)
• Transports et déplacements	(215)	(854)
• Autres services extérieurs	(7 966)	(14 425)
• Quote-part des frais du siège social	(744)	(702)
Total	(53 230)	(72 596)

JPMCB supporte le coût d'acquisition des actions attribuées aux salariés dans le cadre de leur rémunération différée. Une provision est donc constituée l'année de l'attribution.

Au 31 décembre 2018, l'effectif de JPMCB s'est élevé à 110 personnes et se répartit de la façon suivante :

Cadres et cadres supérieurs	103	94 %
Non cadres	7	6 %
	110	100 %

Nos états d'effectifs ne font plus la distinction entre les employés et les gradés. Ils sont regroupés dans la catégorie 'Non Cadres'.

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Charges diverses d'exploitation	(701)	(1 262)
Total	(701)	(1 262)

NOTE 24 : COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
DOTATIONS		
Créances et risques pays	0	0
• sur les établissements de crédit		
• sur la clientèle	0	0
Pertes sur créance irrécouvrable couverte par des provisions		
Pertes sur créance irrécouvrable non couverte par des provisions	(263)	26
s/total	(263)	26
REPRISES		
Créances et risques pays		
• sur les établissements de crédit		
• sur la clientèle	0	0
Récupérations sur créances amorties		
s/total	0	0
Total Coût du risque	(263)	26

NOTE 25 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels (cf annexe 1 pour détail 2018)	192	1 952

Reconstitution au bilan d'une créance douteuse sur la clientèle provisionnée à 100 %.

NOTE 26 : IMPOT SUR LES SOCIETES

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Impôt sur les sociétés (IFA)		
Impôt sur les sociétés	(1 188)	(703)
Total	(1 188)	(703)

NOTE 27 : LITIGES ET AUTRES FAITS EXCEPTIONNELS

Diverses actions juridiques sont en cours au sein de la succursale de Paris dont les détails ont été mentionnés dans la note - "Litigations" de la déclaration 10 K de JPMorgan Chase Bank, N.A au 31 décembre 2018.

La Direction, après avoir revu l'évolution des différents dossiers, considère que les pertes éventuelles qui pourraient en résulter n'affecteraient pas de manière substantielle la situation financière de JP Morgan Chase Bank Paris.

NOTE 28 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants indiqués sont Hors Taxes (HT)

	PricewaterhouseCoopers Audit		PricewaterhouseCoopers Audit		RSM Paris		RSM Paris	
	2017		2018		2017		2018	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	103 000	89,57 %	96 000	88,72 %	52 000	98,11 %	49 000	97,90 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	12 000	10,43 %	12 200	11,28 %	1 000	1,89 %	1 050	2,10 %
	115 000	100,00 %	108 200	100,00 %	53 000	100,00 %	50 050	100,00 %

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.**Opinion**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JP Morgan Chase Bank National Association - Succursale de Paris, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Votre succursale constitue des dépréciations et provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.2, 1.3 et 24 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations déterminées sur base individuelle.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction Générale.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 31 mai 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Emmanuel Benoist

Associé

RSM Paris

Paul-Evariste Vaillant

Associé

V. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.